

Année scolaire 2011-2012

Parcours

*Programme
DE SOINS INFIRMIERS
(180.AO)*

Annie Doré-Côté, Conseillère pédagogique, Local 1001-3, poste 4234

dorecota@cdrummond.qc.ca

Département de Soins infirmiers, local 2718, poste 5100

Table des matières

| | |
|---|-------|
| 1. Finalité et buts du programme de soins infirmiers | 4 |
| 2. DEC/BAC | 4-5 |
| 3. Particularités | 5-6-7 |
| 4. Statut de l'étudiant | 7 |
| 5. Conditions d'admission..... | 8-9 |
| 6. Reconnaissance de cours | 9 |
| 7. Incomplet pour un cours | 9 |
| 8. Activités éducatives..... | 9 |
| 9. Aide à la réussite..... | 10 |
| 10. Les centres d'aide | 11 |
| 11. Incidence d'un échec ou d'un abandon d'un cours | 11 |
| 12. Plans de cours | 11 |
| 13. Révision de notes | 11-12 |
| 14. Calendrier scolaire..... | 12 |
| 15. Le Portail, adresse courriel et cote de rendement au collégial (CRC)..... | 12 |
| 15.1 Inscription d'un trimestre à l'autre..... | 12 |
| 16. Exigences de réussite..... | 13 |
| 17. Récupération d'un cours échoué..... | 13 |
| 18. Plagiat ou fraude | 13 |
| 19. Structure du programme Soins infirmiers | |
| La formation générale commune | 14 |
| La formation générale propre..... | 15 |
| La formation générale complémentaire..... | 16 |
| La formation spécifique | 17 |
| Grille de cheminement en Soins infirmiers (3 ans) et leurs préalables..... | 19-20 |
| Grille de cheminement en Soins infirmiers (4 ans) et leurs préalables..... | 21 |
| 20. Épreuve synthèse de programme en soins infirmiers | 22 |
| 21. Règle de sanction des études..... | 22-23 |
| 22. Cours de mise à niveau | 23 |
| 23. Cours <i>Centre d'aide en français, formation pour les aidants</i> | 24 |
| 24. Cours <i>Centre d'aide en anglais, formation pour les aidants</i> | 25 |

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages
Règlement pédagogique et leur incidence sur le cheminement scolaire

NOTE : L'ÉTUDIANT A LA RESPONSABILITÉ DE LIRE LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PARCOURS

1. FINALITÉ ET BUTS DU PROGRAMME DE SOINS INFIRMIERS

Finalité du programme

Le programme de soins infirmiers privilégie diverses stratégies et méthodes pédagogiques, à partir de ses intentions éducatives, pour chacun des comportements attendus chez la personne formée et identifie des moyens pour faciliter la réussite. De plus, il permet de concilier deux exigences de formation, soit la polyvalence et la maîtrise d'une fonction de travail.

La maîtrise de fonction de travail est assurée par un ensemble de compétences particulières permettant à l'infirmière et à l'infirmier de fournir des soins à différentes clientèles du réseau de la santé.

Par ailleurs, pour s'adapter à un monde professionnel sans cesse en évolution, l'étudiant doit posséder une culture générale diversifiée. La contribution de la composante de formation générale dans le cheminement de l'étudiant ainsi que l'approfondissement de certaines disciplines fondamentales permettent l'acquisition de cette culture. Elle offre à l'étudiant les outils nécessaires pour se distinguer, se démarquer et progresser dans le monde industriel québécois, national et mondial. La maîtrise du français et de l'anglais doit être valorisée tout au long de la formation collégiale.

Buts du programme

Le programme *Soins infirmiers* vise à former des personnes aptes à exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier. Les diplômées et diplômés du programme doivent également, pour obtenir le droit de pratique, réussir l'examen préalable à l'obtention du permis d'exercice délivré par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). L'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers définit de la façon suivante l'exercice de la profession :

« L'exercice infirmier consiste à évaluer l'état de santé d'une personne, à déterminer et à assurer la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers, à prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie ainsi qu'à fournir les soins palliatifs. »

De plus, en vertu de l'article 39.4 du Code des professions, «l'infirmière ou l'infirmier peut, dans l'exercice de ses fonctions, intervenir auprès des individus, des familles et des collectivités en matière d'information, de promotion de la santé et de prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux».

Les exigences de la profession requièrent aussi une bonne santé physique et mentale.

2. DEC/BAC (Orientations universitaires)

Les finissants qui obtiennent leur diplôme d'études collégiales peuvent poursuivre un Baccalauréat en Sciences infirmières à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Selon le cas, d'autres universités peuvent admettre nos finissants dans la formation DEC-BAC.

« Le DEC-BAC en formation infirmière intégrée se situe sur un continuum de formation d'une durée de cinq ans. Il comprend deux volets : le volet collégial d'une durée de trois ans qui donne accès au DEC en soins infirmiers 180.AO et le volet universitaire d'une durée de deux ans qui donne accès à un diplôme de baccalauréat en sciences infirmières. Une reconnaissance d'acquis de dix-huit crédits (6 cours) en provenance du volet collégial permet aux étudiantes de compléter le volet universitaire en cinq sessions (soixante-douze crédits).

À l'université du Québec à Trois-Rivières, l'étudiante sera admise automatiquement dans le volet universitaire du Dec-Bac en formation infirmière intégrée si elle dépose sa demande d'admission immédiatement après les trois années d'études en soins infirmiers du volet collégial ou dans un intervalle n'excédant pas une période de deux ans. Au-delà de cette période, la demande d'admission de l'étudiante sera examinée à la lumière de son portfolio. À ce moment, elle peut se voir exiger une propédeutique.¹ »

NOTE :

1. L'admission automatique des étudiantes est fonction de la capacité d'accueil de l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que de celle des différents milieux de stages nécessaires à l'atteinte des compétences.
2. Il est aussi possible de s'inscrire au DEC/BAC dans d'autres universités en répondant aux critères d'admission et de cheminement de chacune de ces universités.

3. PARTICULARITÉS

3.1 Cheminement trois ou quatre ans

La grille de cheminement propose un cheminement en trois ans. Cependant, il existe, aussi, une grille de cheminement avec un étalement sur 4 ans. Un cheminement étalé sur quatre ans pourra être proposé ou imposé selon votre situation académique personnelle. Dans un souci de favoriser la réussite des étudiants, nous croyons que les étudiants admis avec un cours de mise à niveau en français, un cours de mathématiques suite aux résultats du test en même temps que le cours de chimie ainsi qu'aux étudiants présentant un dossier scolaire faible (MGS) pourraient bénéficier d'un étalement de programme. Par contre, l'étudiant peut choisir de lui-même d'étaler son programme sur 4 ans, s'il le désire. Il est aussi possible qu'à la suite d'un ou de plusieurs échecs, la conseillère pédagogique suggère fortement à une étudiante ou un étudiant d'alléger sa charge de travail en étalant le programme sur une année de plus.

Afin de dégager des périodes de stages dans le milieu, les enseignantes doivent réorganiser l'horaire afin de concentrer les cours théoriques et les laboratoires en début de trimestre. L'étudiante ou l'étudiant a alors près de 37 périodes d'enseignement par semaine en début de trimestre.

Un cheminement sur quatre ans ramène alors l'étudiant ou l'étudiante à environ vingt-sept périodes d'enseignement par semaine, moins pour les 1^{er} et 2^e trimestres.

L'étudiante ou l'étudiant qui a choisi un cheminement sur trois ans peut modifier ce choix lors du choix de cours du trimestre subséquent. Cependant, comme les cours du programme ne sont pas offerts à chaque trimestre, il est important que l'étudiant ou l'étudiante consulte la conseillère pédagogique. Finalement, l'étudiant doit être conscient qu'un échec à un cours portant le numéro 180 allonge automatiquement son cheminement d'un an, car les cours 180 d'un trimestre sont préalables à ceux du trimestre suivant. Elle ou il doit donc réussir le cours échoué avant de poursuivre le programme.

3.2 Frais du premier trimestre d'études

L'étudiant ou l'étudiante doit s'attendre à déboursier entre 500 et 600 \$ au premier trimestre d'études pour l'achat des volumes, de l'uniforme, du matériel (stéthoscope et autres) et pour l'immatriculation à l'OIIQ (environ 92,02\$).

¹ Dépliant publicitaire de l'UQTR, 2007-2008

3.3 Vaccination

Pour être admissible aux stages en milieu clinique, les étudiantes et étudiants en soins infirmiers ainsi que leurs professeurs doivent respecter les exigences de santé établies par le ministère de la Santé et des services sociaux. L'étudiante ou l'étudiant doit donc fournir une preuve de son immunisation, *avant son entrée en stage hospitalier* ou tout autre document présentant sa situation face à la vaccination.

Les renseignements et les formulaires vous parviendront par envoi postal vers la fin mai début de juin.

3.4 Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

- **Immatriculation**

Vous venez de vous inscrire dans un programme de formation infirmière. Dès votre première session et avant même d'entreprendre un stage clinique, vous devez demander un certificat d'immatriculation à l'OIIQ. En effet, en vertu de son mandat, l'Ordre tient un registre des étudiantes². De plus, sans immatriculation, pas de stages, car les établissements qui accueillent des étudiantes pour leurs stages exigent ce certificat. Avant de commencer votre stage, n'oubliez pas de vous informer auprès de votre établissement d'enseignement des autres conditions à remplir : vaccins, code vestimentaire, port de bijoux permis ou autres règles particulières. Enfin, pour être admissible à l'examen professionnel de l'Ordre, vous devez aussi posséder ce certificat. Les enseignantes du programme informeront les étudiants et étudiantes dès la première semaine de cours.

De plus, pour être immatriculé(e), un étudiant ou une étudiante ne doit pas avoir *de dossier criminel, sinon la personne devra faire une demande de pardon auprès des instances concernées*. De plus, l'OIIQ peut révoquer une immatriculation pour « *renvoi d'un établissement d'enseignement, conduite contraire à l'éthique en milieu clinique, condamnation criminelle, narcomanie, alcoolisme, troubles d'ordre physique ou psychologique incompatibles avec l'exercice des soins infirmiers et pour tout acte dérogatoire à la dignité de la profession.*³ »

- **Externat en soins infirmiers (Été et période des fêtes)**

Admissibilité : avoir complété *tous les cours des deux premières années du programme (180.A0)* tels qu'ils apparaissent dans la grille en vigueur pour l'année en cours au Cégep de Drummondville. (Une lecture adaptée du dossier d'étudiantes ayant suivi les cours de 1^{re} année dans un autre collège sera appliquée).

Les mots « tous les cours » concernent ceux de la formation générale commune, de la formation générale propre, de la formation spécifique et de la formation générale complémentaire.

Si l'étudiante ne suivait pas les deux cours de chimie d'appoint, l'absence de réussite d'un ou des deux cours de formation générale complémentaire prévue en 1^{re} année peut être compensée par la réussite d'un ou de deux cours de 3^e année parmi les suivants : éducation physique 109-104-02, 109-105-02, philosophie 340-CAP-03, anglais 604-XXX-03 (ensemble 2).

Les règles relatives aux statuts d'externes sont édictées par l'OIIQ.

- **Candidate à la profession**

L'étudiant ou l'étudiante qui a terminé sa scolarité (voir la section 15 du présent document) peut travailler comme candidate ou candidat à la profession jusqu'à la passation de l'examen de l'OIIQ. Les règles relatives aux statuts de candidates et candidats sont édictées par l'OIIQ (www.oiiq.org). Le cégep de Drummondville se réfère à ces règles.

2. *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, L.R.Q. c. I-8, articles 33 et 34 ; *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*, D. 848-97, (1997), 129 G.O. II, 4568 ; (2002), 134 G.O. II, 4377, article 21.

3. *Règlement sur les conditions et formalités de la révocation de l'immatriculation d'un étudiant en soins infirmiers*, R.R.Q., 1981, c. I-8, r. 6, article 2.01.

Pour pratiquer la profession d'infirmière ou d'infirmier, l'étudiante ou l'étudiant doit réussir l'examen de l'OIIQ qui se tient en septembre et en mars de chaque année. Pour être admissible à cet examen, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir entièrement complété sa formation (*tous les cours de la formation spécifique et de la formation générale, cela inclut la réussite de l'épreuve uniforme de la langue d'enseignement ainsi que de l'épreuve synthèse de programme*). Les informations concernant cet examen sont remises par les enseignantes du programme lorsque l'étudiant ou l'étudiante est à son sixième (ou huitième trimestre). Sinon, il est de la responsabilité de l'étudiant ou de l'étudiante de faire les démarches nécessaires.

La réussite du programme collégial ne confère pas le droit de pratique. Ce pouvoir appartient à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ).

3.5 La stagiaire et la grossesse

L'étudiante déjà enceinte qui s'inscrit à un cours de Soins infirmiers ou qui devient enceinte pendant qu'elle suit un cours de la série 180 et qui devrait faire un stage dans un des milieux cliniques déterminés se verra refuser l'accès au stage à moins qu'elle ne dépose un certificat de son médecin traitant attestant que l'exposition et les actions requises par le stage ne sont pas dangereuses pour son état. De plus, l'étudiante ne pourra exiger d'effectuer son stage dans un autre milieu puisque la formation à donner et évaluer requiert une fréquentation incontournable des milieux très précis et une exécution inévitable des gestes requis. La conséquence de ce retrait entraînera automatiquement le retard d'une année dans le cheminement de cette étudiante si elle souhaite poursuivre le programme au Cégep de Drummondville puisque les cours de la série 180 sont préalables les uns aux autres et que certains de ces cours ne sont offerts qu'une fois par année scolaire.

3.6 Accident de travail et règles de la CSST

Tout stagiaire qui reçoit des indemnités à la suite d'un accident de travail (dans un emploi) et à qui la CSST reconnaît une incapacité d'exercer sa profession ne pourra être admis à un stage ni le poursuivre puisque les règles de la CSST en cas d'accident de travail s'appliquent au stage comme s'il s'agissait d'un emploi. Tout stagiaire ne dévoilant pas son incapacité décrétée par la CSST et s'introduisant dans un milieu de stage à l'insu des enseignants ou du centre de stage se verra suspendu du cours en cause avec la mention échec au bulletin. De plus, ce stagiaire ne pourra s'inscrire à aucun autre cours de Soins infirmiers (discipline 180) tant que la CSST ne l'aura pas considéré apte au travail.

4. STATUT DE L'ÉTUDIANT

Pour être reconnu à temps plein, l'étudiant doit être inscrit à quatre cours minimum ou suivre 180 heures de cours durant un trimestre (12 heures par semaine). L'étudiant inscrit à moins de quatre cours ou qui suit moins de 180 heures de cours durant un trimestre aura un statut temps partiel.

À moins d'être déclaré en fin de DEC, des frais de scolarité sont exigés aux étudiants à temps partiel.

Toutefois, nous vous rappelons qu'un cours confirmé non fréquenté n'est pas considéré pour établir le statut temps plein.

5. CONDITIONS D'ADMISSION ET DE CHEMINEMENT

Le programme de Soins infirmiers accueille de nouvelles candidatures au trimestre d'automne seulement.

Pour être admis au collégial en soins infirmiers, il faut :

1. satisfaire aux conditions générales d'admission au collégial;
2. satisfaire à la condition particulière d'admission au programme, à savoir : Sciences et technologie (055404) ET Sciences et technologie de l'environnement (058404) de la 4^e secondaire OU Applications technologiques et scientifiques (057406) ET Sciences et environnement (058402) de la 4^e secondaire ou l'équivalent.

La preuve de la réussite des conditions générales d'admission au collégial et de la condition particulière est exigée pour le 15 août.

De plus, des exigences particulières d'admission sont imposées à certains étudiants :

- un cours de mise à niveau en français si les résultats obtenus au secondaire en Écriture (520) se situent entre 60% et 65% et en Français, note globale (506) entre 60% et 70% et moyenne générale de moins de 75%;
- un test pour juger de la maîtrise de la langue d'enseignement si les études secondaires ont été suivies dans une autre langue que le français. Le résultat au test peut mener à l'imposition d'une formation d'appoint particulière ou entraîner un refus d'admission;
- un test pour juger de la maîtrise de la langue anglaise si les études secondaires ont été suivies à l'extérieur de Canada;
- un étalement du programme d'études si la qualité du dossier scolaire l'exige;
- un programme d'encadrement particulier si les résultats obtenus au secondaire (MGS) sont inférieurs à 70%;
- un contrat d'études si vous avez échoué plus d'un cours à votre dernier trimestre au collégial ou si vous avez échoué deux fois le même cours.

Il est à noter que les étudiants soumis à un programme d'encadrement particulier (PEP) ou à un contrat d'études doivent signer un contrat. Tant que l'étudiant ne signe pas son contrat, il n'a pas accès à son horaire. Les contrats d'études sont imposés pour le trimestre en cours. L'évolution du dossier de réussite de l'étudiant sera prise en compte pour la suite. Les coordonnateurs des comités de programme seront informés, dès le début du trimestre, du nom des étudiants de leur programme qui sont visés par les contrats d'études.

- Notes :
1. Les élèves n'ayant pas suivi et réussi le cours chimie de la 5^e secondaire ou l'équivalent au secondaire se verront imposer, à leur première année d'études collégiales, deux cours de mise à niveau en chimie qui tiendront lieu de cours complémentaires. La formation en chimie doit être complétée (réussie) pour l'automne suivant à défaut de quoi l'étudiant ou l'étudiante *ne pourra être inscrit(e) aux cours de deuxième année en soins infirmiers* (cours portant le numéro 180).
 2. L'obligation de vous soumettre à un test pour juger de la maîtrise de vos connaissances de l'utilisation des mathématiques nécessaires dans le programme de Soins infirmiers (180.A0). Vous serez informé du moment où vous devrez passer le test.

En plus de satisfaire aux conditions générales et aux conditions particulières d'admission au programme de soins infirmiers, la personne admise à ce programme doit démontrer qu'elle possède une maîtrise suffisante des connaissances mathématiques requises pour la résolution de problèmes particuliers à ce champ d'expertise. Le Cégep effectue la vérification à l'aide d'un test auquel est soumise toute personne admise dans le programme. Le Cégep considère que la personne qui obtient un résultat de 75% au test démontre une maîtrise suffisante des connaissances mathématiques.

À la personne ayant obtenu *une note inférieure à 75%*, le Cégep imposera, selon son choix, l'inscription au cours *Les mathématiques au service de la santé*, offert seulement à l' ou à des activités de remplacement qui prendront la forme d'ateliers ou d'encadrement individuel. La réussite de la mesure imposée, cours de mathématiques ou activités de remplacement, *est nécessaire pour accéder aux stages à compter du troisième trimestre*. La réussite des activités de remplacement est vérifiée à l'aide d'un nouveau test qui, s'il est échoué, mène à l'imposition d'activités additionnelles de remplacement.

3. Les élèves qui ont suivi et qui ont réussi des cours de cette technique, au cégep de Drummondville, peuvent être acceptés sans autre condition (sauf celles découlant de l'article 9 du Règlement pédagogique) s'ils ne se sont pas absentés pour plus de deux trimestres. Autrement, *ils doivent se soumettre à une entrevue* avec le comité d'admission qui peut fixer certaines conditions. Parallèlement, l'élève qui doit quitter temporairement le programme de soins infirmiers doit prendre entente avec les responsables du programme afin de garder en mémoire les différentes connaissances et habiletés apprises.
4. L'admission de candidats en provenance *d'autres collèges* demande l'étude complète du cheminement du candidat par le comité d'admission. De plus, vous devez obligatoirement vous soumettre à une entrevue ainsi qu'au test de mathématiques. *Les résultats de l'entrevue peuvent entraîner un refus d'admission.*
5. Il n'y a pas d'admission au programme au trimestre d'hiver.

6. RECONNAISSANCE DE COURS (Substitution ou équivalence)

Certains cours réussis dans une autre version du programme ou dans un autre programme ou dans le cadre d'une immersion en langue peuvent être comptabilisés. Le règlement pédagogique et la PIEA présentés à la fin de ce PARCOURS donnent l'information quant à la procédure à suivre.

En tout temps, l'étudiant peut consulter sa conseillère pédagogique.

7. INCOMPLET pour un cours

Il existe deux types d'incomplet : un incomplet permanent et un incomplet temporaire (article 4.8 de la PIEA).

- incomplet temporaire : La mention IT apparaît au bulletin d'études collégiales lorsqu'un étudiant qui, à cause de raisons majeures, ne peut respecter les délais relatifs à la *dernière évaluation*. Il peut alors se voir attribuer la mention «incomplet temporaire». L'incomplet temporaire de cours consiste en un délai exceptionnel accordé à un étudiant pour se voir attribuer la note finale d'un cours. La mention devra être remplacée par une note finale dans un délai fixé par l'enseignant, mais n'excédant pas un trimestre. Il s'agit d'une entente entre l'étudiant et l'enseignant. L'enseignant et l'étudiant doivent signer le formulaire prévu à cet effet.
- incomplet permanent : La mention IN apparaît au bulletin d'études collégiales lorsqu'elle traduit un cas de force majeure justifiant un incomplet permanent pour l'étudiant. L'étudiant doit s'adresser à son conseiller pédagogique afin de lui faire part de sa situation. Il lui remettra, alors, le formulaire «Rapport médical» qu'il devra faire compléter par le professionnel concerné. Lorsque le rapport médical, dûment rempli, est remis au conseiller pédagogique, ce dernier s'assure de faire le suivi auprès du registraire. Si tout est conforme la mention IN apparaît au dossier de l'étudiant. La demande d'incomplet doit se faire à la session concernée par la mention IN.

La distinction entre les deux types d'incomplet ainsi que les règles et les procédures à suivre sont indiquées dans la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA, article 4.8) et le règlement pédagogique (article 8) .

8. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

En plus de bénéficier de cours de qualité, les étudiants du programme de soins infirmiers participent à plusieurs activités éducatives : conférence, implication sociale, stages,

9. AIDE À LA RÉUSSITE

Au Cégep de Drummondville, on met tout en oeuvre pour aider l'étudiant à développer son autonomie et la prise en charge de ses études. À différents niveaux, l'étudiant est identifié comme une personne qui agit sur sa formation. En effet, l'étudiant est appelé à faire ses démarches de façon autonome et responsable dans tous les gestes qu'il doit poser :

- dans sa démarche d'admission;
- dans le choix de son programme d'études;
- dans le choix de ses cours, lorsque requis;
- dans sa démarche d'information;
- dans la réalisation de ses apprentissages scolaires;
- dans sa demande d'aide lorsqu'il en a besoin;
- dans la planification de ses activités.

Comme la réussite est au cœur des priorités du Cégep de Drummondville, le Collège s'est doté d'un *Plan de réussite*. Un dépliant expliquant les grandes lignes de ce plan vous sera remis. Vous y trouverez les principaux objectifs du *Plan de réussite* et une liste des différentes personnes intervenant dans votre cheminement scolaire. N'hésitez pas à les consulter afin d'obtenir de l'aide.

Dans toutes ces actions, l'étudiant a la responsabilité initiale de faire ce qu'il a à faire dans le respect de certaines normes, dans des délais prescrits, selon des modalités déterminées. En un mot, il est appelé à poser des gestes de façon responsable dans la poursuite de ses fins. Nul besoin d'insister sur le fait que l'étudiant responsable peut s'éviter certaines déceptions, notamment en respectant les délais fixés. Le CÉGEP met à la disposition de l'étudiant les ressources et les outils lui facilitant ses démarches. C'est pour faciliter la compréhension du programme de l'étudiant, pour lui permettre de faire des choix éclairés, en connaissance de cause, que le document PARCOURS a été élaboré.

La Direction des études du Cégep de Drummondville met au service des étudiants différentes mesures d'aide à la réussite et à l'apprentissage. Des projets programme, un encadrement individualisé, l'inscription à un centre d'aide comptent parmi les moyens mis de l'avant par le collège pour soutenir les étudiants dans leur projet de formation.

Des projets programmes sont offerts aux étudiants afin de favoriser leur réussite. Les enseignants ont mis sur pied un programme d'encadrement qui offre à des étudiants en difficulté l'aide d'un tuteur. De plus, les enseignants sont disponibles pour recevoir les étudiants à leur bureau.

Le Centre d'information scolaire et professionnelle est situé au local 1001. Le Centre est ouvert tous les jours de la semaine. Vous y trouvez des documents d'information sur les programmes d'études (au collégial, à l'université et au secondaire professionnel), le nom des établissements offrant la formation et les exigences spécifiques pour y être admis. Les programmes d'études sont nombreux et variés. Les exigences liées à l'admission peuvent varier d'un établissement à l'autre. L'étudiant a la responsabilité de s'informer.

La conseillère pédagogique responsable du programme et la conseillère en orientation sont des ressources précieuses. N'hésitez pas à vous y référer.

Le Centre d'apprentissage intégré (local 2207) met à la disposition des étudiants des ouvrages dans tous les domaines d'études. Un personnel qualifié est disponible pour aider les étudiants.

Étalement volontaire du programme

Un étudiant peut demander un étalement de son programme d'études sur un trimestre ou une année de plus que le temps normalement requis. L'étalement du programme peut aider certaines personnes qui ont des responsabilités familiales, des difficultés d'apprentissage, des obligations personnelles à mieux organiser leur temps d'études et ainsi se placer dans une situation favorable à leur réussite.

10. LES CENTRES D'AIDE :

| | |
|---|--------------|
| en français..... | local 2207 |
| en méthodologie du travail intellectuel | local 2207 |
| en langues..... | local 2207 |
| en Sciences humaines | local 2207 |
| en sciences..... | local 2207 |
| en mathématiques..... | local 2207 |
| en Soins infirmiers..... | local 2717-2 |

11. INCIDENCE D'UN ÉCHEC OU D'UN ABANDON D'UN COURS

Le Cégep encourage l'étudiant à persévérer dans ses études. Cependant, l'étudiant a la possibilité d'abandonner certains cours en respectant les dates prévues pour les abandons. Toutefois, l'étudiant a l'obligation de conserver au minimum un cours de formation générale ainsi qu'un cours de formation spécifique à son programme d'études.

Des situations particulières (ex : échec, abandon, incomplet, etc.) peuvent entraîner un retard dans le cheminement ou la fin de D.E.C. de l'étudiant. Afin d'éviter de retarder d'un trimestre, voire d'une année, la fin de ses études, l'étudiant peut alors décider de suivre un cours par correspondance ou un cours d'été. Pour cet étudiant, le Cégep de Drummondville offre à toutes les sessions, incluant la session d'été, la possibilité de s'inscrire à des cours par correspondance. De plus, bien que le Cégep de Drummondville n'offre pas en ses lieux de cours d'été, il est tout de même possible de suivre un tel cours dans un autre collège (ex : Cégep de Sherbrooke, Cégep de Trois-Rivières, Cégep de St-Hyacinthe, etc.). Dans les deux cas, il s'agira d'un cours suivi en commandite et qui sera reconnu par notre collège.

La date limite d'abandon est le dernier jour ouvrable précédent le 20 septembre pour le trimestre d'automne et le 15 février pour le trimestre d'hiver. Tout cours abandonné après les dates limites sera considéré comme échoué.

Enfin, pour connaître les modalités et les frais d'inscription à un cours d'été ou par correspondance, l'étudiant doit obligatoirement rencontrer le conseiller pédagogique de son programme d'études.

12. PLANS DE COURS

Le plan de cours est présenté dès le premier cours. Le plan de cours donne des précisions sur la place du cours dans le programme, le contenu du cours, les activités d'apprentissage, les modalités d'évaluation, la pondération accordée à chacune des évaluations, les moments prévus pour les évaluations, les exigences quant à la présence et à la participation au cours, notamment. Au même moment, les enseignantes vous remettront l'horaire officiel pour les cours de soins infirmiers (180). Cet horaire détaillé vous informera des jours, de l'endroit et des heures où auront lieu, précisément, les cours théoriques, les laboratoires ainsi que les stages. Vous devrez vous y référer en tout temps.

13. RÉVISION DE NOTE EN COURS DE TRIMESTRE

L'étudiant peut, s'il le désire, obtenir une révision de l'évaluation d'un travail ou d'un examen. Toutefois, les règles diffèrent selon que cette demande s'effectue en cours de trimestre ou à la fin de ce dernier.

Pour une *révision de note en cours de trimestre*, les modalités changent selon le cours auquel l'étudiant est inscrit. Il devra donc se référer au plan de cours qui présente normalement la démarche à suivre. Sinon, il peut se référer à la PDEA (Politique départementale d'évaluation des apprentissages) à laquelle se rattache le cours pour lequel il demande une révision. De façon générale, la demande de révision de note se fait auprès de l'enseignant du cours visé. Si la réponse de l'enseignant n'est pas à la satisfaction de l'étudiant et qu'il se croit toujours lésé dans ses droits, il peut amener sa demande de révision de note auprès du coordonnateur de département concerné qui voit, alors, à former un comité.

Pour une *révision de note finale*, les modalités sont identiques peu importe le programme auquel l'étudiant est inscrit. Ce dernier doit donc se référer à l'article 4.6 de la PIEA (Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages). Par ailleurs, les règles et procédures sont clairement présentées sous l'article 10 du règlement pédagogique numéro 3.

14. CALENDRIER SCOLAIRE

Le calendrier scolaire précise notamment les dates du début et la fin du trimestre, du début et la fin de la période d'examens, la date limite pour abandonner un cours, la semaine de mise à jour et de lecture. Le calendrier scolaire est présenté dans l'Agenda guide remis aux étudiants en début d'année scolaire ainsi que sur le site du Cégep de Drummondville : www.cdrummond.qc.ca, vous cliquez sur calendrier et calendrier scolaire.

15. LE PORTAIL, ADRESSE COURRIEL ET COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL (CRC)

Le Cégep de Drummondville utilise le portail du Cégep de Drummondville, service en ligne, disponible aux étudiants à l'adresse suivante : <http://cdrummond.omnivox.ca/intr>. L'étudiant s'y réfère pour le choix de cours, la consultation et la remise de l'horaire, la modification de l'horaire, la grille de cheminement, les résultats aux évaluations, la fréquentation scolaire, le dossier personnel, le relevé de notes. D'autres modules pourraient s'ajouter.

Les étudiants ont aussi accès à Repères. Ce site contient des informations très utiles pour l'étudiant qui souhaite s'informer sur les programmes d'études, les professions, les établissements scolaires et le marché du travail.

Adresse courriel

Nous vous rappelons que le cégep a attribué à chaque étudiant une adresse courriel. Toute communication venant du personnel du cégep se fera par le biais de cette adresse courriel ou par MIO. Par conséquent, il est important de relever ton courriel de manière régulière.

COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL (CRC)

La CRC est utilisée par les universités lorsqu'une sélection s'impose principalement en raison du contingentement. La CRC combine pour chaque cours suivi par un étudiant deux informations : un indicateur de la position de cet étudiant en fonction de la note obtenue dans son groupe et un indicateur de la force relative de ce groupe. Les cours échoués à un premier trimestre d'inscription au collégial ne comptent que pour le quart des unités qui leur sont attribuées. La plupart des cotes de rendement se situent entre 15 et 35.

15.1 INSCRIPTION D'UN TRIMESTRE À L'AUTRE

L'étudiant utilise *Le Portail* pour procéder à son inscription pour un trimestre. La proposition de choix de cours pour le trimestre est normalement transmise en octobre, en vue du trimestre d'hiver et en mars, en vue du trimestre d'automne. L'étudiant doit confirmer les cours transmis en respectant les dates indiquées. La confirmation de la proposition de choix de cours se fait même si l'étudiant envisage un changement de programme. Le changement de programme s'effectue par la suite, lors d'une rencontre avec le conseiller pédagogique.

16. EXIGENCES DE RÉUSSITE

Le Cégep considère que l'étudiant ne satisfait pas aux exigences de réussite fixées lorsqu'il rencontre l'une des difficultés suivantes :

- a) il échoue un cours pour la deuxième fois;
- b) il échoue plus d'un cours, mais moins de la moitié des cours auxquels il est inscrit;
- c) il échoue la moitié ou plus de la moitié des cours auxquels il est inscrit à une session donnée.

L'étudiant devra s'engager par écrit, en signant un contrat d'étude, à respecter les mesures d'encadrement qui lui sont imposées. La signature du contrat d'étude est obligatoire pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses études. (règlement pédagogique # 3)

17. RÉCUPÉRATION D'UN COURS ÉCHOUÉ

La récupération d'un cours échoué permet, sous certaines conditions, d'offrir une partie de cours à l'étudiant, qui, en l'absence de cette mesure, devrait reprendre le cours dans son entier en raison d'un échec. L'étudiant devrait consulter son aide pédagogique pour connaître les modalités pour se prévaloir de cette mesure.

18. PLAGIAT OU FRAUDE

Le plagiat est un acte malhonnête grave. L'étudiant qui se livre à des activités de plagiat ou de fraude est passible de sanctions.

Le Cégep considère comme plagiat ou fraude :

- a) le copiage intégral ou partiel d'un texte, d'un document (travail, rapport de laboratoire, livre, document disponible dans Internet...) ou d'une œuvre réalisée par une autre personne;
- b) l'exposition de façon substantielle, d'idées similaires à celles présentées dans des travaux réalisés par un autre étudiant ou d'un texte publié de façon physique ou électronique, en modifiant légèrement la forme de présentation ou la phraséologie;
- c) l'utilisation, pendant une évaluation, de tout moyen électronique de transmission, d'enregistrement ou de réception d'information non autorisé par l'enseignant;
- d) la possession ou l'utilisation pendant un examen, de toute forme de documentation non autorisée;
- e) l'utilisation pendant un examen, de la copie d'examen d'un autre étudiant;
- f) l'obtention de toute aide non autorisée qu'elle soit électronique, collective ou individuelle;
- g) l'utilisation totale ou partielle d'un texte d'autrui en le faisant passer pour le sien;
- h) la substitution de personne lors d'un travail ou d'un examen faisant l'objet d'une évaluation;
- i) toute autre pratique malhonnête qui a pour objet de se procurer un avantage injuste lors d'une évaluation;
- j) toute autre pratique malhonnête qui a pour objet de procurer à une autre personne un avantage injuste lors d'une évaluation.

Pour une première offense, l'étudiant se voit attribuer la note zéro pour le travail ou l'examen. Dans le cas d'une récidive, la direction des études prendra les sanctions nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du cégep.

19. STRUCTURE DU PROGRAMME SOINS INFIRMIERS

La formation générale commune

La formation générale commune est similaire pour tous les programmes de diplôme d'études collégiales (DEC). Elle totalise 16 2/3 unités (9 cours) réparties comme suit :

- 3 cours de français, langue d'enseignement et littérature, 7 1/3 unités;
- 2 cours de philosophie, 4 1/3 unités;
- 1 cours d'anglais, Langue seconde, 2 unités;
- 3 cours d'éducation physique, 3 unités.

A. Le français, langue d'enseignement et littérature

Pour accéder au cours suivant, l'étudiant doit avoir réussi le cours précédent.

- 601-101-MQ Écriture et littérature
Objectif 4EF0 : Analyser des textes littéraires ;
- 601-102-MQ Littérature et imaginaire
Objectif 4EF1 : Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés ;
- 601-103-MQ Littérature québécoise
Objectif 4EF2 : Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.

B. La philosophie

Le premier cours est préalable au second.

- 340-101-MQ Philosophie et rationalité
Objectif 4PH0 : Traiter d'une question philosophique ;
- 340-102-MQ L'être humain
Objectif 4PH1 : Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

C. L'anglais, langue seconde

L'objectif général visé est d'amener l'étudiant à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture. Les résultats obtenus au secondaire déterminent le niveau de classement de l'étudiant.

- 604-100-MQ Anglais de base (niveau 1)
Objectif 4SA0 : Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.
- OU ● 604-101-MQ Langue anglaise et communication (niveau 2)
Objectif 4SA1 : Communiquer en anglais avec une certaine aisance;
- OU ● 604-102-MQ Langue anglaise et culture (niveau 3)
Objectif 4SA2 : Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires;
- OU ● 604-103-MQ Culture anglaise et littérature (niveau 4)
Objectif 4SA3 : Traiter en anglais de thèmes culturels et littéraires.

D. L'éducation physique

Les deux premiers cours sont préalables au troisième cours.

- 109-101-MQ Activité physique et santé
Objectif 4EP0 : Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé;
- 109-102-MQ Activité physique et efficacité
Objectif 4EP1 : Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique;
- 109-103-MQ Activité physique et autonomie
Objectif 4EP2 : Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Le document *Parcours, éducation physique*, disponible au secrétariat de votre conseiller pédagogique (local 1001-2), ainsi que le *Portail du Cégep de Drummondville* présentent une description des cours offerts en éducation physique. **À noter** : le nombre d'étudiants inscrits détermine si ce cours offert sera donné. De plus, certains cours sont contingentés.

La formation générale propre

La formation générale propre des activités d'apprentissage en lien avec son champ d'études. Les cours de formation générale propre sont suivis après la réussite des cours de formation générale commune. Ils totalisent 6 unités (3 cours) ainsi répartis :

- 1 cours de langue d'enseignement et littérature (Français des sciences de la personne), 2 unités;
- 1 cours de langue seconde (anglais), 2 unités;
- 1 cours de philosophie (Philosophie des sciences de la personne), 2 unités.

A. Langue d'enseignement et littérature

- Objectif 4EFP : Produire différents types de discours oraux et écrits.

B. Anglais, langue seconde

Le niveau du cours de formation générale propre en anglais dépend du niveau du cours de formation générale commune suivi par l'étudiant. L'étudiant poursuit ses apprentissages de l'anglais selon le même niveau.

- ◆ 604-FP0-DM : Anglais propre, ensemble transitoire (niveau 1)
Objectif 4SAP : Communiquer en anglais de façon simple, en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études
- OU ◆ 604-FP1-DM : Anglais propre, ensemble 1
Objectif 4SAQ: Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études; (niveau 2)
- OU ◆ 604-FP2-DM : Anglais propre, ensemble 2
Objectif 4SAR : Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études; (niveau 3)
- OU ◆ 604-FP3-DM : Anglais propre, ensemble 3
Objectif 4SAS : Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours. (niveau 4)

C. Philosophie

- Objectif 4PHP : Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine.

La formation générale complémentaire

Les domaines de la formation générale complémentaire comprennent généralement deux ensembles. Les cours de l'ensemble 1 ont une portée plus générale. Les cours de l'ensemble 2 permettent l'étude des problématiques particulières ou la réalisation d'apprentissages plus spécifiques. La formation complémentaire permet à l'étudiant de compléter sa formation par des cours choisis dans une perspective d'équilibre et de complémentarité par rapport à la formation spécifique de son programme. Conséquemment, les étudiants du programme de Soins infirmiers n'ont pas accès au Domaine 2, Culture scientifique et technologique.

Les deux cours de chimie obligatoires (en remplacement du cours de chimie de la 5^e secondaire ou l'équivalent non réussi) seront reconnus comme cours de formation générale complémentaire. Les élèves qui ont réussi le cours de chimie de niveau 5^e secondaire doivent cependant s'inscrire à deux cours dans les domaines permis.

Les étudiants du programme de Soins infirmiers ont accès aux domaines suivants :

Domaine 1 : Sciences humaines.

- Objectif 000V Situer l'apport particulier des Sciences humaines au regard des enjeux contemporains (ensemble 1).
- Objectif 000W Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux Sciences humaines (ensemble 2).

Les cours à caractère psychologie et sociologie de ce domaine ne sont pas autorisés aux étudiants du programme de Soins infirmiers.

Domaine 3 : Langue moderne

- Objectif 000Z Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte (ensemble 1);
- Objectif 0010 Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers (ensemble 2);
- Objectif 0067 Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne (ensemble 3).

Domaine 4 : Langage mathématique et informatique

- Objectif 0011 Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine (ensemble 1);
- Objectif 0012 Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant (ensemble 2).

Domaine 5 : Art et esthétique

- Objectif 0013 Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique (ensemble 1);
- Objectif 0014 Réaliser une production artistique (ensemble 2).

Domaine 6 : Problématiques contemporaines

- ◆ Objectif 021L Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire (ensemble 1).
- ◆ Objectif 021M Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire (ensemble 2).

L'étudiant peut choisir ses cours complémentaires dans deux domaines différents ou dans un même domaine. L'étudiant qui choisit un seul domaine doit suivre un cours de l'ensemble 1 et un cours de l'ensemble 2

Le document *Parcours, cours complémentaires*, disponible au secrétariat de votre conseiller pédagogique local 1001-2, ainsi que le Portail du Cégep de Drummondville présentent une description des cours offerts en formation complémentaire.

À noter : le nombre d'étudiants inscrits à un cours offert déterminera si le cours est donné. De plus, certains cours sont contingentés.

La formation spécifique

La composante de formation spécifique caractérise chacun des programmes d'études. En Soins infirmiers, elle totalise 65 unités (22 cours). Les cours spécifiques au programme de Soins infirmiers permettent l'atteinte des compétences suivantes :

| | |
|------|---|
| 01Q0 | Analyser la fonction de travail |
| 01Q1 | Développer une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement |
| 01Q2 | Composer avec les réactions et le comportement d'une personne |
| 01Q3 | Se référer à une conception de la discipline infirmière pour définir sa pratique professionnelle |
| 01Q6 | Composer avec des réalités sociales et culturelles liées à la santé |
| 01Q5 | Établir une communication aidante avec la personne et ses proches |
| 01Q4 | Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins |
| 01Q9 | Établir des liens entre la pharmacothérapie et une situation clinique |
| 01Q8 | Interpréter une situation clinique en se référant aux pathologies et aux problèmes relevant du domaine infirmier |
| 01QB | Assister la personne dans le maintien et l'amélioration de sa santé |
| 01QE | Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées hospitalisés requérant des soins infirmiers de médecine et de chirurgie |
| 01QC | S'adapter à différentes situations de travail |
| 01QG | Appliquer des mesures d'urgence |
| 01Q7 | Relier des désordres immunologiques et des infections aux mécanismes physiologiques et métaboliques |
| 01QA | Enseigner à la personne et à ses proches |
| 01QH | Intervenir auprès d'une cliente requérant des soins infirmiers en périnatalité |
| 01QJ | Intervenir auprès d'enfants, d'adolescentes et d'adolescents requérant des soins infirmiers |
| 01QD | Établir des relations de collaboration avec les intervenantes et les intervenants |
| 01QF | Concevoir son rôle en s'appuyant sur l'éthique et sur les valeurs de la profession |
| 01QK | Intervenir auprès de personnes recevant des soins infirmiers en médecine et en chirurgie, dans des services ambulatoires |
| 01QL | Intervenir auprès de personnes requérant des soins infirmiers en santé mentale |
| 01QM | Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées en perte d'autonomie, requérant des soins infirmiers en établissement |

Les cours inscrits sur la grille de cheminement sont organisés de façon à permettre des apprentissages progressifs. Un abandon ou un échec à un cours peut avoir une incidence importante sur la poursuite des études.

Vous trouverez dans les pages suivantes l'organisation de chacun des trimestres du programme de Soins infirmiers.

SOINS INFIRMIERS 180.A0
VERSION AUTOMNE 2006 (Révision MARS 2010)

| 1^{er} TRIMESTRE (30 pér. de cours, total 51 périodes) | | | | 2^e TRIMESTRE (32 pér. de cours, total 50 périodes) | | | | | |
|--|---|---------------|------------|--|--|---|---------------|------------|-------|
| C | P | U | | C | P | U | | | |
| Formation générale commune | | | | Formation générale commune | | | | | |
| 109-101-MQ | Activité physique et santé | 4EP0 | 1-1-1 | 1 | * 601-102-MQ | Littérature et imaginaire | 4EF1 | 3-1-3 | 2 1/3 |
| 601-101-MQ | Écriture et littérature | 4EF0 | 2-2-3 | 2 1/3 | 109-102-MQ | Activité physique et efficacité | 4EP1 | 0-2-1 | 1 |
| 604-10X-MQ | Langue seconde | | 2-1-3 | 2 | Formation spécifique | | | | |
| | Fonction du classement | | | | * 101-BS2-DM | Corps humain et défense II | Q1 | 3-2-3 | 2 2/3 |
| | (Compétence 4SA0 ou 4SA1 ou 4SA2 ou 4SA3) | | | | * 180-PBS-DM | Problèmes de santé | Q4, Q8, Q9 | 3-4-4 | 3 2/3 |
| Formation spécifique | | | | Formation générale complémentaire | | | | | |
| 101-BS1-DM | Corps humain et défense I | Q1, Q7 | 3-2-3 | 2 2/3 | * 202-2A3-RE | Chimie du corps humain II (note 1) | | 2-1-3 | 2 |
| 180- PRS-DM | Profession en soins infirmiers | QO,Q3 | 3-1-3 | 2 1/3 | | ou cours au choix domaines 1-3-4-5 | | 2-1-3 | 2 |
| 180- SAS-DM | Stage assises soins inf. Q4, Q8, Q9, QB, QE | 2-(2-2)-3 | | 3 | | Compétence 000V ou 000W ou 000Z 0010 ou 0011 | | 3-0-3 | 2 |
| 350-SN1-DM | Réactions et comportements I | Q2 | 2-1-2 | 1 2/3 | | ou 0012 ou 0013 ou 0014 ou 0067 ou 021L ou 021M | | | |
| | | | | | | (sauf compétence réussie précédemment) | | | |
| Formation générale complémentaire | | | | 3^e TRIMESTRE (30 de cours, total 45 pér.) | | | | | |
| 202-1A3-RE | Chimie du corps humain I (note 1) | | 2-1-3 | 2 | Formation générale commune | | | | |
| | ou cours au choix domaines 1-3-4-5 | | 3-0-3 | 2 | * 601-103-MQ | Littérature québécoise | 4EF2 | 3-1-4 | 2 2/3 |
| | Compétence 000V ou 000W ou 000Z 0010 ou 0011 | | 2-1-3 | 2 | Épreuve ministérielle de français | | | | |
| | ou 0012 ou 0013 ou 0014 ou 0067 ou 021L ou 021M | | | | Formation spécifique | | | | |
| 4^e TRIMESTRE (34 pér. de cours, total 50 pér.) | | | | Formation générale commune | | | | | |
| Formation générale commune | | | | Formation générale propre | | | | | |
| * 101-BS3-DM | Corps humain et défense III | Q1 | 3-1-2 | 2 | * 601-300-DM | Français des sciences de la pers. | 4EFP | 2-2-2 | 2 |
| 387-SN1-DM | Sociologie de la famille | Q6 | 3-0-3 | 2 | Formation spécifique | | | | |
| | OPTIONS | | | | * 101-BS4-DM | Corps humain et défense IV | Q1, Q7 | 3-1-2 | 2 |
| * 180-URG-DM | Situations d'urgence | QG, | 2-1-2 | 1 2/3 | * 387-SN2-DM | Sociologie de la santé | Q6 | 3-0-3 | 2 |
| * 180-ST2-DM | Stage soins infirmiers 2 | Q4, Q8, QE | 3-(2-11)-4 | 6 2/3 | OPTIONS | | | | |
| | OU (permutable) | | | | * 180-PSF-DM | Problèmes de santé famille | Q4, Q8 | 2-1-2 | 1 2/3 |
| * 180-PSF-DM | Problèmes de santé famille | Q4, Q8 | 2-1-2 | 1 2/3 | * 180-SME-DM | Stage mère enfant | QA,QB, QH,QJ | 3 (1-12)4 | 6 2/3 |
| * 180-SME-DM | Stage mère enfant | QA, QB, QH,QJ | 3(1-12)4 | 6 2/3 | | OU (permutable) | | | |
| | | | | | * 180-URG-DM | Situations d'urgence | QG, | 2-1-2 | 1 2/3 |
| | | | | | * 180-ST2-DM | Stage soins infirmiers 2 | Q4, Q8, QE | 3-(2-11)-4 | 6 2/3 |
| 5^e TRIMESTRE (30 ou 33 pér. de cours, total 41 ou 44 pér.) | | | | 6^e TRIMESTRE (28 ou 31 pér. de cours, total 36 ou 39 pér.) | | | | | |
| Formation générale commune | | | | Formation générale commune | | | | | |
| * 340-102-MQ | L'être humain | 4PH1 | 3-0-3 | 2 | * 340-300-DM | Philos. des sciences de la pers. | 4PHP | 3-0-3 | 2 |
| Formation générale propre | | | | Formation spécifique | | | | | |
| * 604-FPX-DM | Langue seconde | | 2-1-3 | 2 | * 109-103-MQ | Activité physique et autonomie | 0066 | 1-1-1 | 1 |
| | (Compétence 4SAP ou 4SAQ ou 4SAR ou 4SAS) | | | | Formation générale complémentaire | | | | |
| Formation spécifique | | | | Formation générale complémentaire | | | | | |
| * 180- CEP-DM | Collaboration évaluation et promotion | Q4, QB, QD | 2-2-2 | 2 | * 180-ARE-DM | Adaptat. et rôle éthique (ESP*) | QC, QF | 2-1-1 | 1 1/3 |
| | OPTIONS | | | | OPTIONS | | | | |
| * 180-ST3-DM | Stage soins infirmiers 3 | QE, | 0(0-11)1 | 4 | * 180-SSA-DM | Stage Services ambulatoires | QB, QK | 0(0-9)-1 | 3 1/3 |
| * 180-SSM-DM | Stage en santé mentale | Q2, Q8, QB,QL | 2(1-9)2 | 4 2/3 | * 180-SPA-DM | Stage pers. perte d'autonomie | Q8, QM | 2(0-9)-1 | 4 |
| | OU (permutable) | | | | OU (permutable) | | | | |
| * 180-SSA-DM | Stage en Services ambulatoires | QB, QK, | 0(0-9)-1 | 3 1/3 | * 180-ST3-DM | Stage soins infirmiers 3 | QE, | 0(0-11)1 | 4 |
| * 180-SPA-DM | Stage pers. en perte d'autonomie | Q8, QM | 2-(0-9)-1 | 4 | * 180-SSM-DM | Stage en santé mentale | Q2, Q8, QB,QL | 2(1-9)1 | 4 2/3 |

*ESP (Épreuve synthèse de programme)

Ces cours ont des préalables spécifiques (voir verso)

note 1 : Ces cours remplacent le cours de chimie de secondaire V s'il n'a pas été réussi. Ils seront reconnus comme cours de formation générale complémentaire.

P = Nombre de périodes rattachées à un cours. Par exemple, le cours Écriture et littérature indique 2-2-3 sous période (P). Ce cours a 4 périodes d'enseignement par semaine (2 h de théorie et 2 h d'exercices ou de laboratoire). De plus, l'étudiant doit fournir 3 h de travail personnel à la maison.

U = Nombre d'unités rattachées à un cours. Une unité de cours correspond à 45 h d'apprentissage (théorie, laboratoire ou exercices, travail à la maison) par trimestre.

C = Compétence liée au cours. L'énoncé de la compétence est présenté dans le PARCOURS

SOINS INFIRMIERS 180.A0

A. Contenu du programme (36 cours - 91 2/3 unités)

Une composante de formation générale commune à tous les programmes d'études :

| | |
|---|--------------------------|
| Langue d'enseignement et littérature (Compétences 4EF0, 4EF1, 4EF2) | : 7 1/3 unités (3 cours) |
| Langue seconde (fonction du classement) | : 2 unités (1 cours) |
| Philosophie (Compétences 4PH0, 4PH1) | : 4 1/3 unités (2 cours) |
| Éducation physique (Compétences 4EP0, 4EP1, 4EP2) | : 3 unités (3 cours) |

Une composante de formation générale propre au programme d'études :

| | |
|---|----------------------|
| Français des sciences de la personne (Compétence 4EFP) | : 2 unités (1 cours) |
| Langue seconde (fonction du classement) | : 2 unités (1 cours) |
| Philosophie des sciences de la personne (Compétence 4PHP) | : 2 unités (1 cours) |

Une composante de formation générale complémentaire aux autres composantes du programme d'études : (4 unités – 2 cours)*

Domaines permis :

| | |
|-----------|--|
| Domaine 1 | : sciences humaines (compét 000V ou 000W) |
| Domaine 2 | : culture scientifique et technologique (compét 000X ou 000Y) |
| Domaine 3 | : langues modernes (compét 000Z, 0010 ou 0067) |
| Domaine 4 | : langage mathématique et informatique (compét 0011 ou 0012, sauf les cours à caractère mathématique et administratif) |
| Domaine 5 | : art et esthétique (compét 0013 ou 0014) |
| Domaine 6 | : problématiques contemporaines (compétence 021L ou 021M) |

4 unités (2 cours) choisis dans les domaines permis.
Pour un même domaine, les deux cours doivent être choisis dans deux ensembles différents.

* Précision : Les cours *Chimie du corps humain I et II* sont obligatoires pour les élèves qui n'ont pas suivi ou réussi le cours de chimie au niveau de la cinquième secondaire (534). Ces 2 cours seront reconnus comme cours complémentaires.

Une composante de formation spécifique au programme d'études pour un nombre total de 65 unités (22 cours). Les activités de cette composante se rattachent aux disciplines suivantes : psychologie (2 cours), sociologie (2 cours), biologie (4 cours) et soins infirmiers (14 cours). Les compétences rattachées aux cours sont présentées dans le PARCOUR à la page 16.

B. Les règles de sanction des études stipulent : *qu'un diplôme d'études collégiales sera décerné à l'étudiant qui aura réussi tous les cours et objectifs (compétences) de son programme d'études (les cours inscrits au recto), aura réussi l'épreuve synthèse propre à son programme et l'épreuve uniforme en langue et littérature.* L'Épreuve synthèse de programme est rattachée au cours *Adaptation et rôle éthique* (180-ARE-DM). À la suite des travaux d'équipe en stage sur des problématiques particulières, l'élève est amené à défendre son point de vue sur la situation pratique (volet oral et pratique) et au volet écrit, un examen d'intégration. Tout cela vise à vérifier, chez l'élève, l'atteinte de l'ensemble des compétences du programme de soins infirmiers. Par ailleurs, tous les étudiants inscrits au cours *Littérature québécoise* (60110304) sont convoqués à l'épreuve uniforme en Langue d'enseignement et littérature à la date imposée par le ministre.

C. Liste des cours ayant des préalables spécifiques:

| <u>COURS</u> | <u>PRÉALABLE(S)</u> | <u>COURS</u> | <u>PRÉALABLE(S)</u> |
|------------------|--|---|--|
| 101-BS2-DM | P.R. 101-BS1-DM | 180-SPA-DM | P.A. 180-PSF-DM, 180-SME-DM, |
| 101-BS3-DM | P.R. 101-BS2-DM | | 180-ST2-DM, 180-URG-DM |
| 101-BS4-DM | P.R. 101-BS3-DM | 180-URG-DM | P.A. 180-PBS-DM, 180-ST1-DM, |
| 109-103-MQ | P.A. 109-101-MQ et 109-102-MQ | | Chimie de la 5 ^e secondaire ou équivalent |
| 180-ARE-DM | P.A. 101-CD4-DM, 180-CEP-DM, 350-SN2-DM, | 202-2A3-RE | P.R. 202-1A3-RE |
| | 387-SN2-DM et | 340-102-MQ | P.A. 340-101-MQ |
| | C.O. 180-SSM-DM, 180-ST3-DM, 180-SSA-DM, | 340-300-DM | P.A. 340-101-MQ |
| | 180-SPA-DM, 109-104-02, 601-103-04, | | P.R. 340-102-MQ |
| | 340-102-03, 604-CAX-03 | 350-SN2-DM | P.R. 350-SN1-DM |
| 180-CEP-DM | P.A. 180-PSF-DM, 180-SME-DM, 180-ST2-DM. | 387-SN2-DM | P.R. 387-SN1-DM |
| | 180-URG-DM | 601-102-04 | P.A. 601-101-04 |
| 180-PBS-DM | P.A. 180-PRS-DM, 180-SAS-DM | 601-103-04 | P.A. 601-102-04 |
| 180-PSF-DM | P.A. 180-PBS-DM, 180-ST1-DM, | 601-CAP-04 | P.A. 601-103-04 |
| | Chimie de la 5 ^e secondaire ou équivalent | 604-CAX-03 | P.A. 604-10X-03 |
| 180-SME-DM | P.A. 180-PBS-DM, 180-ST1-DM, | (fonction du classement) (fonction du classement) | |
| | Chimie de la 5 ^e secondaire ou équivalent | | |
| 180-ST1-DM | P.A. 180-PRS-DM, 180-SAS-DM | | |
| 180-ST2-DM | P.A. 180-PBS-DM, 180-ST1-DM, | | |
| | Chimie de la 5 ^e secondaire ou équivalent | | |
| 180-ST3-DM | P.A. 180-PSF-DM, 180-SME-DM, 180-ST2-DM, | | |
| | 180-URG-DM | | |
| 180-SSA-DM | P.A. 180-PSF-DM, 180-SME-DM, 180-ST2-DM, | | |
| | 180-URG-DM | | |
| 180-SSM-DM | P.A. 180-PSF-DM, 180-SME-DM, 180-ST2-DM, | | |
| | 180-URG-DM et | | |
| | P.R. 350-SN2-DM | | |

| | | |
|----|---------------------|--|
| PA | Préalable absolu : | signifie que le cours doit avoir été réussi. |
| PR | Préalable relatif : | signifie que le cours doit avoir été suivi avec une note minimale de 50 %. |
| CO | Corequis : | signifie que le(s) cours doi(ven)t être suivi(s) au même trimestre |

Note : Pour les cours 180-ST3-DM ; 180-SSM-DM ; 180-SSA-DM ; 180-SPA-DM suivis à un trimestre d'hiver, le cours 180-CEP-DM devient un préalable absolu.

D. Certains programmes universitaires peuvent avoir des exigences particulières d'admission. Veuillez consulter votre conseillère pédagogique ou le conseiller en orientation pour toute information supplémentaire.

SOINS INFIRMIERS 180.A0

(VERSION MARS 2010)
PROGRAMME EN 4 ANS
(À COMPTER DE L'AUTOMNE 2006)

1^{er} TRIMESTRE (23 pér de cours, total 40 pér.)

| | C | P | U |
|--|--------|----------------|-------|
| Formation générale commune | | | |
| 109-101-MQ Activité physique et santé | 4EP0 | 1-1-1 | 1 |
| 601-101-MQ Écriture et littérature | 4EF0 | 2-2-3 | 2 1/3 |
| 601-012-50 Français, mise à niveau (si condition d'admission) | | 2-1-2 | 1 2/3 |
| Formation spécifique | | | |
| 101-BS1-DM Corps humain et défense I | Q1, Q7 | 3-2-3 | 3 2/3 |
| 350-SN1-DM Réactions et comportements I | Q2 | 2-1-2 | 1 2/3 |
| 387-SN1-DM Sociologie de la famille | Q6 | 3-0-3 | 2 |
| Formation générale complémentaire | | | |
| 202-1A3-RE Chimie du corps humain I (voir note) ou cours au choix domaines 1-3-4-5 | | 2-1-3 3-0-3 | 2 |
| Compétence 000V ou 000W ou 000Z ou 0010 ou 0011 ou 0012 ou 0013 ou 0014 ou 0067 ou 021L ou 021M | | 2-1-3 | 2 |

2^e TRIMESTRE (24 pér de cours, total 42 pér.)

| | C | P | U |
|--|--------|----------------|--------|
| Formation générale commune | | | |
| 109-102-MQ Activité physique et efficacité | 4EP1 | 0-2-1 | 1 |
| 340-101-MQ Philosophie et rationalité | 4PH0 | 3-1-3 | 2 1/3 |
| * 601-102-MQ Littérature et imaginaire | 4EF1 | 3-1-3 | 2 1/3 |
| Formation spécifique | | | |
| * 101-BS2-DM Corps humain et défense II | Q1, Q7 | 3-2-3 | 3 2/3 |
| * 350-SN2-DM Réactions et comportements II | Q2, QC | 2-1-2 | 1 2/3 |
| * 387-SN2-DM Sociologie de la santé | Q6 | 3-0-3 | 2 |
| Formation générale complémentaire | | | |
| * 202-2A3-RE Chimie du corps humain II (voir note) ou cours au choix domaines 1-3-4-5 | | 2-1-3 2-1-3 | 2 2 |
| Compétence 000V ou 000W ou 000Z ou 0010 ou 0011 ou 0012 ou 0013 ou 0014 ou 0067 ou 021L ou 021M (sauf compétence réussie précédemment) | | 3-0-3 | 2 |

3^e TRIMESTRE (21 pér. de cours, total 36 pér.)

| | C | P | U |
|--|--------|---------|-------|
| Formation générale commune | | | |
| * 340-102-MQ L'être humain | 4PH1 | 3-0-3 | 2 |
| * 601-103-MQ Littérature québécoise | 4EF2 | 3-1-4 | 2 2/3 |
| Épreuve ministérielle de français | | | |
| Formation spécifique | | | |
| * 101-BS3-DM Corps humain et défense III | Q1, Q7 | 3-1-2 | 2 |
| * 180-PRS-DM Profession en soins infirmiers | Q0, Q3 | 3-1-3 | 2 1/3 |
| * 180-SAS-DM Stage assises soins inf. Q4, Q8, Q9, QB, QE | | 2(2-2)3 | 3 |

4^e TRIMESTRE (26 pér. de cours, total 39 pér.)

| | C | P | U |
|--|------------|---------|-------|
| Formation générale commune | | | |
| 604-10X-MQ Langue seconde Fonction du classement (Compétence 4SA0 ou 4SA1 ou 4SA2 ou 4SA3) | | 2-1-3 | 2 |
| Formation générale propre | | | |
| * 601-300-DM Franç des sciences de la personne | 4EFP | 2-2-2 | 2 |
| Formation spécifique | | | |
| * 101-BS4-DM Corps humain et défense IV | Q1, Q7 | 3-1-2 | 2 |
| * 180-PBS-DM Problèmes de santé | Q4, Q6, Q9 | 3-4-4 | 3 2/3 |
| * 180-ST1-DM Stage soins infirmiers I | Q5, QB, QE | 1(1-6)2 | 3 1/3 |

5^e TRIMESTRE (25 pér de cours, total 37 pér.)

| | C | P | U |
|--|----------------|------------|-------|
| Formation générale propre | | | |
| * 340-300-DM Philos. des sciences de la personne | 4PHP | 3-0-3 | 2 |
| * 604-FPX-DM Langue seconde (Compétence 4SAP ou 4SAQ ou 4SAR ou 4SAS) | | 2-1-3 | 2 |
| Formation spécifique | | | |
| <i>OPTIONS</i> | | | |
| * 180-URG-DM Situations d'urgence | QG | 2-1-2 | 1 2/3 |
| * 180-ST2-DM Stage soins infirmiers 2 | Q4, Q8, QE | 3-(2-11)-4 | 6 2/3 |
| <i>OU (permutable)</i> | | | |
| * 180-PSF-DM Problèmes de santé famille | Q4, Q8 | 2-1-2 | 1 2/3 |
| * 180-SME-DM Stage mère enfant | QA, QB, QH, QJ | 3(1-12)4 | 6 2/3 |

6^e TRIMESTRE (21 pér de cours, total 34 pér.)

| | C | P | U |
|---|----------------|------------|-------|
| Formation générale commune | | | |
| * 109-103-MQ Activité physique et autonomie | 4EP2 | 1-1-1 | 1 |
| Formation spécifique | | | |
| <i>OPTIONS</i> | | | |
| * 180-PSF-DM Problèmes de santé famille | Q4, Q8 | 2-1-2 | 1 2/3 |
| * 180-SME-DM Stage mère enfant | QA, QB, QH, QJ | 3(1-12)4 | 6 2/3 |
| <i>OU (permutable)</i> | | | |
| * 180-URG-DM Situations d'urgence | QG, | 2-1-2 | 1 2/3 |
| * 180-ST2-DM Stage soins infirmiers 2 | Q4, Q8, QE | 3-(2-11)-4 | 6 2/3 |

7^e TRIMESTRE (24 ou 27 pér de cours, total 29 ou 32 pér.)

| | C | P | U |
|---|----------------|-----------|-------|
| Formation spécifique | | | |
| * 180-CEP-DM Collab. évaluation et promotion | Q4, QB, QD | 2-2-2 | 2 |
| <i>OPTIONS</i> | | | |
| * 180-ST3-DM Stage soins infirmiers 3 | QE | 0(0-11)1 | 4 |
| * 180-SSM-DM Stage en santé mentale | Q2, Q8, QB, QL | 2(1-9)2 | 4 2/3 |
| <i>OU (permutable)</i> | | | |
| * 180-SSA-DM Stage en Services ambulatoires | QB, QK | 0(0-9)-1 | 3 1/3 |
| * 180-SPA-DM Stage pers. en perte d'autonomie | Q8, QM | 2-(0-9)-1 | 4 |

8^e TRIMESTRE (23 ou 26 pér de cours, total 27 ou 29 pér.)

| | C | P | U |
|--|----------------|----------|-------|
| Formation spécifique | | | |
| * 180-ARE-DM Adaptat. et rôle éthique (ESP*) | QC, QF | 2-1-1 | 1 1/3 |
| <i>OPTIONS</i> | | | |
| * 180-SSA-DM Stage Services ambulatoires | QB, QK | 0(0-9)-1 | 3 1/3 |
| * 180-SPA-DM Stage pers. perte d'autonomie | Q8, QM | 2(0-9)-1 | 4 |
| <i>OU (permutable)</i> | | | |
| * 180-ST3-DM Stage soins infirmiers 3 | QE, | 0(0-11)1 | 4 |
| * 180-SSM-DM Stage en santé mentale | Q2, Q8, QB, QL | 2(1-9)1 | 4 2/3 |

ESP (Épreuve synthèse de programme)

Ces cours ont des préalables spécifiques (consulter le verso de la grille de cheminement de 3 ans)

Note : Ces cours remplacent le cours de chimie de secondaire V s'il n'a pas été réussi. Ils seront reconnus comme cours de formation générale complémentaire.

20. ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME EN SOINS INFIRMIERS

L'épreuve synthèse est réalisée à l'intérieur du cours *Adaptation et rôle éthique* (180-ARE-DM). La sollicitation des connaissances et habiletés apprises, au cours des 6 trimestres de soins infirmiers, par des mises en situation constitue un excellent exercice préparatoire à l'examen de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec qui suit quelques mois plus tard.

L'épreuve est un examen de type sommatif comportant des aspects théoriques et pratiques; il est composé de volets pratique (ÉCOS) et écrit qui consiste pour l'élève à faire un examen synthèse (écrit) se rapportant à des situations rencontrées dans les stages, et ce tout au long de son programme. Ce qui lui permet de démontrer l'atteinte de l'ensemble des compétences du programme de soins infirmiers. Tous les cours de formation spécifique doivent avoir été réussis auparavant sauf ceux qui ont lieu au même trimestre. Les conditions d'admissibilité à l'épreuve synthèse de programme s'énoncent comme suit :

- l'étudiant est en fin de DEC au trimestre concerné ou au trimestre suivant dans la mesure où le cours de rattachement n'est pas offert;
- l'étudiant a réussi ou est inscrit au cours Littérature québécoise (601-103-MQ);
- l'étudiant a réussi ou est inscrit au cours Philosophie, l'être humain (340-102-MQ);
- l'étudiant a réussi ou est inscrit au cours Anglais, langue seconde (formation générale propre);
- l'étudiant a réussi ou est inscrit au deuxième cours de formation générale commune en Éducation physique;

En ce qui concerne la connaissance de la langue et l'exercice de l'éthique, des questions pertinentes sont soulevées à l'intérieur de l'examen et la correction s'arrête à vérifier les acquis de l'étudiant pour assurer une langue correcte et précise ainsi que la maîtrise des notions de morale en contexte de santé.

La réussite du cours de rattachement de l'épreuve synthèse de programme repose sur la réussite de l'épreuve synthèse et la réussite des objectifs (compétences) liés au cours. La note doit être de 60% et plus pour confirmer la réussite du cours et de l'ESP. La réussite de l'ESP se traduira par la mention «R». Un échec à l'une ou à l'autre des deux situations d'évaluation (cours ou ESP) entraînera la reprise du cours.

21. RÈGLE DE SANCTION DES ÉTUDES

Pour tout programme d'études débuté à partir du trimestre d'automne 1994, un Diplôme d'études collégiales (DEC) sera décerné à l'étudiant qui aura réussi :

1. *l'ensemble des cours et des objectifs (compétences) prévus à son programme d'études (tous les cours inscrits sur la grille de cheminement du profil choisi),*
2. *l'épreuve synthèse propre à son programme (voir section précédente)*
3. *l'épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature (voir note)*
Les étudiants inscrits au cours Littérature québécoise (601-103-MQ) sont convoqués à l'épreuve uniforme à la date imposée par le ministre ;
Les étudiants qui ont suivi l'ancienne séquence des cours de français (cours de français obligatoires réussis avant 1994) doivent s'adresser au secrétariat pédagogique pour compléter le formulaire d'inscription à l'épreuve uniforme. Ces étudiants sont invités à s'informer auprès du conseiller pédagogique pour connaître les moyens mis à leur disposition pour se préparer l'épreuve uniforme.

Note : Le but de l'épreuve uniforme est de vérifier que l'étudiant possède, au terme des trois cours de formation générale commune en langue d'enseignement et littérature, les compétences suffisantes en lecture et en écriture pour comprendre des textes littéraires et pour énoncer un point de vue critique pertinent, cohérent et écrit dans une langue correcte.

L'étudiant doit rédiger une dissertation critique à partir de textes littéraires sur lesquels il appuie sa réflexion. L'étudiant dispose de quatre heures trente minutes pour prendre connaissance des textes qui lui sont présentés et pour rédiger un texte de 900 mots.

L'évaluation est faite en fonction de trois critères : la compréhension et la qualité de l'argumentation, la structure du texte de l'étudiant et la maîtrise de la langue.

22. COURS DE MISE À NIVEAU

FRANÇAIS MISE À NIVEAU

Ce cours est imposé à l'étudiant dont les résultats en français au secondaire se situent entre 60 et 65% en production écrite (520) et entre 60 et 70% en langue maternelle (506) et une moyenne générale au secondaire de moins de 75%

OU

à l'étudiant qui démontre, par des mesures d'évaluation locales, des faiblesses dans cette matière.

La réussite du cours de mise à niveau est exigée pour accéder aux autres cours de cette discipline. Il doit donc être suivi en surplus des cours prévus au programme. Le cours Mise à niveau en français (601-012-50) est jumelé au premier cours de la séquence Écriture et littérature (601-101-04). Les deux cours ensemble commandent sept heures de cours par semaine pendant un trimestre.

MATHÉMATIQUES (201-013-50 et 201-015-50)

Le cégep de Drummondville offre deux cours de mise à niveau en mathématiques. Ces cours s'adressent à l'étudiant souhaitant se rendre admissible à un programme de DEC pour lequel les conditions particulières sont manquantes. Ces cours sont :

TS ou SN 4^e sec. ou mathématiques 436 : 201-013-50 (offert à l'automne)

TS ou SN 5^e sec. ou mathématiques 536 : 201-015-50 (offert à l'automne et à l'hiver).

Ces cours sont donnés dans la mesure où il y a suffisamment d'inscriptions. Si ces cours ne sont pas donnés, l'étudiant devra s'adresser au Service de l'éducation des adultes de sa commission scolaire.

Pour les étudiants de la région de Drummondville, veuillez vous adresser à la Commission scolaire des Chênes (tél. : 819-478-6800).

23. COURS CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de mettre à profit leurs connaissances et leurs compétences en français pour aider des étudiants en difficulté. Vous devez être sélectionnés par les responsables du Centre d'aide en français (CAF) pour suivre ce cours. Le cours *Centre d'aide en français, formation pour les aidants* sera reconnu comme cours de formation générale propre (4^e cours).

| COURS | OFFERT | REMARQUE |
|---|-----------------------|--|
| 601-ASS-DM Pondération 2-2-2 CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS | Automne. Hiver | Préalable : Avoir réussi un trimestre d'études collégiales. Être fort en français, faire évaluer ses compétences par les professeurs responsables. |

Objectif pédagogique du cours

Maîtriser les connaissances théoriques et les habiletés nécessaires pour exercer d'une façon efficace, auprès d'étudiants de niveau collégial, une fonction d'aide dans la maîtrise du français; permettre aux étudiants d'améliorer leur connaissance de la langue maternelle et de développer des habiletés de correction de la langue et des attitudes pédagogiques adéquates.

Contenu

Formation théorique; exercices pratiques; périodes de laboratoire; perfectionnement sur le code grammatical et la composition; mises en situation pour approfondir les méthodes pédagogiques.

Méthodologie

Théorie; laboratoire : rencontres avec des étudiants en difficulté; perfectionnement.

Évaluation

Travaux pratiques; rapports de laboratoire; bilan des rencontres; travail de synthèse.

24. COURS CENTRE D'AIDE EN ANGLAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de mettre à profit leurs connaissances et leurs compétences en anglais pour aider des étudiants en difficulté. Le cours *Centre d'aide en anglais, formation pour les aidants* sera reconnu comme cours de formation générale propre (2^e cours).

| COURS | OFFERT | REMARQUE |
|---|-----------------------------|--|
| <p>604-ASS-DM Pondération 2-1-3</p> <p>CENTRE D'AIDE EN ANGLAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS</p> | <p>Automne</p> <p>Hiver</p> | <p>Préalable : Avoir réussi soit le cours Langue anglaise et culture (604-102-MQ) ou Culture anglaise et littérature (604-103-MQ) avec une note supérieure ou égale à la moyenne du groupe. Avoir des qualités de communicateur et une attitude aidante. Se soumettre à une sélection effectuée par des enseignants du département de «Langues».</p> |

Objectif pédagogique du cours

Maîtriser les connaissances théoriques et les habiletés nécessaires pour exercer d'une façon efficace, auprès d'étudiants de niveau collégial, une fonction d'aide dans la maîtrise de l'anglais : compréhension écrite et orale, maîtrise des concepts grammaticaux ; amélioration de la communication écrite et orale.

Contenu

Formation théorique; exercices pratiques; périodes de laboratoire; perfectionnement sur le code grammatical de base et la communication ; mises en situation pour approfondir les méthodes pédagogiques.

Méthodologie

Théorie; laboratoire ; rencontres avec des étudiants en difficulté; perfectionnement.

Évaluation

Travaux pratiques; rapports de laboratoire; bilan des rencontres; travail de synthèse.